



ROUEN, le 22/04/26

Syndicat CGT-Territoriaux de Rouen

**Objet : Préavis de grève déposé par le Syndicat CGT des Territoriaux de Rouen pour la période du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Mai 2026. Ce préavis de grève couvre l'ensemble du personnel de la Ville de Rouen et du CCAS.**

Monsieur le Maire,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents Ville et CCAS de 0h à 24h pour les périodes suivantes : **Du 1<sup>er</sup> Mai 2026 au 31 Mai 2026.**

Malgré plusieurs sollicitations adressées à votre administration ou bien à vous-même concernant différents sujets impactant directement les conditions de travail, les salaires, l'organisation des services, les réponses apportées dans votre courrier datant du 3 Avril 2026 demeurent incomplètes et ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante ni précise aux revendications exprimées. Plusieurs demandes n'ont même pas fait l'objet de retour de la part de la Direction Générale.

Les éléments communiqués dans votre réponse restent vagues et ne répondent pas à nos revendications. Aucun échéancier précis n'est donné, aucune garantie d'être entendu.

Cette situation entretient un climat d'incertitude et d'incompréhension alors que nous sommes prêts et je vous l'ai fait savoir, à avoir un dialogue social de qualité, respectueux et constructif.

Face à l'absence de réponses claires et concrètes et afin d'obtenir des engagements précis de votre part lors de la réunion du 22 Mai 2026, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève couvrant la période du 1<sup>er</sup> Mai 2026 au 31 Mai 2026 pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS.

**Nous revendiquons :**

- la reconnaissance de la pénibilité pour les agents de la DELE.**
- la reconnaissance de la pénibilité pour les métiers pénibles, nous ne pouvons accepter que la DRH nous impose de choisir 2 ou 3 métiers susceptibles d'être reconnus pénibles.**
- l'augmentation du régime indemnitaire pour les policiers municipaux, 27% en 2026, 28% en 2027, 29% en 2028 et 30% en 2029.**
- la journée exceptionnelle pour les fêtes religieuses comme nos homologues de la métropole.**
- la négociation immédiate sur l'augmentation de la garantie maintien de salaire.**
- la négociation immédiate des lignes directrices de gestion.**
- la négociation immédiate du plan action des avancées sociales.**
- la négociation immédiate sur le travail du samedi des agents de la DAPU.**
- la négociation immédiate sur l'augmentation du prix des carburants.**

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour le Syndicat CGT des Territoriaux de Rouen  
Guillaume LAROSE Secrétaire Général